

Règlement concours photo « L'UFR Sciences et Techniques sous tous ses angles »

L'UFR Sciences et Techniques de l'Université d'Orléans, ci-après dénommée l'Organisatrice, organise un **concours photo** sur le thème : « L'UFR Sciences et Techniques sous tous ses angles »

Le concours est organisé du 13 janvier 2025 au 21 février 2025 à minuit. Le présent règlement décrit l'ensemble des modalités de participation au concours.

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à tous les personnels affectés à l'UFR ST ainsi qu'à tous les étudiants ayant une inscription valide au sein de l'UFR au 12 janvier 2025, qu'ils soient majeurs (âgés de plus de 18 ans) ou mineurs (à condition d'avoir recueilli l'autorisation de son/sa représentant(e) légal(e) au moyen du formulaire annexé au règlement.

La participation au concours est limitée à 1 photographie par auteur. La participation au jeu est strictement nominative et limitée, pendant toute la durée du concours, à une seule participation par personne (même nom, même adresse électronique). Il est donc interdit à tout participant de concourir avec plusieurs coordonnées ou pour le compte d'autres personnes. La violation de cette interdiction sera sanctionnée par la disqualification de plein droit et sans préavis du participant pour l'ensemble de ses participations et pour toute la durée du jeu.

Tout participant déclare et garantit être l'auteur de la photo envoyée pour le concours, et par conséquent être titulaire des droits de propriété artistique sur ladite photo.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au présent règlement ou reçue après clôture du concours sera considérée comme nulle.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent règlement. L'Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile concernant l'identité, l'âge et la qualité d'étudiant au sein de l'Université d'Orléans du participant afin de faire respecter les stipulations du présent règlement.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraîne son exclusion du jeu et la non-attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de l'Organisatrice puisse être engagée.

Tout participant qui tenterait de falsifier le bon déroulement du jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

Dans le cadre du concours, chaque participant doit :

- soumettre **une seule photo, prise exclusivement avec un téléphone portable** dont il est l'auteur et sur laquelle il détient de manière exclusive, régulière, pleine et entière tous les droits de propriété intellectuelle ;
- respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers ;
- respecter le règlement intérieur de l'Université d'Orléans
- respecter les horaires d'ouverture des locaux de l'Université d'Orléans, ainsi que les conditions d'accès et de sécurité applicable à ces locaux, lors des prises de vues ;
- ne pas photographier l'intérieur des laboratoires de recherche ni les sites vulnérables (soutes de stockage de produits chimiques ou bouteilles de gaz) ;
- ne pas soumettre une photo présentant un contenu à caractère pornographique, obscène ou violent ;
- ne pas soumettre une photo présentant un contenu incitant à la haine ou à la discrimination envers une ou un groupe de personne, notamment en raison de leur origine ethnique, de leur religion, de leur genre, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap ;
- ne pas porter atteinte à la vie privée, à la réputation ou aux droits des tiers ;
- ne pas soumettre une photo contenant des messages à caractère publicitaire ou commercial ;
- ne pas soumettre une photo contenant des messages à caractère politique, syndical ou religieux ;
- **ne pas avoir recours à l'intelligence artificielle pour créer une photo.**

La participation au concours implique l'**acceptation sans réserve et dans son intégralité du présent règlement**. Le non-respect du présent règlement entraîne l'annulation de la participation au concours.

De plus, en fonction du contenu de la photo soumise par le participant, l'Université d'Orléans se réserve le droit d'engager une procédure disciplinaire à son encontre devant la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers de l'établissement, et/ou des poursuites judiciaires devant les tribunaux compétents.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION AU CONCOURS ET DEROULEMENT

Le principe et l'organisation du concours sont les suivants :

1. Chaque participant est tenu de s'inscrire à l'aide du formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://www.univ-orleans.fr/fr/form/votre-participation-au-concours>

Il peut ensuite déposer sur communication.st@univ-orleans.fr 1 photographie **accompagnée d'un titre ou d'une légende avant le 21 février 2025 minuit.**

Attention : la résolution de la photo doit être élevée afin de permettre une impression sur un format « exposition » (idéalement 40x60 cm).

Il pourra être demandé aux lauréats d'améliorer la qualité de la photo en vu de son agrandissement pour répondre au format choisi pour l'exposition. Le cas échéant les lauréats concernés pourront formuler une demande d'accompagnement par l'organisatrice pour réaliser ce travail de retouche.

Le cas échéant, le participant doit impérativement transmettre avec sa photo le ou les justificatifs d'accord de droit à l'image, conformément à l'article 4 du présent règlement. A défaut, sa participation au concours est annulée.

2. Les photos respectant les conditions et modalités de participation au concours fixées dans le présent règlement et sélectionnées par le jury seront exposées au sein de l'UFR Sciences et Techniques au cours de l'année 2024-25.
3. Un jury du concours sera constitué pour sélectionner les photographies. Il sera composé de personnels (notamment enseignants, enseignant-chercheurs et administratifs) et, si possible, d'un ou deux étudiants. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Les photographies seront jugées selon la pertinence du sujet, l'originalité, et l'intérêt esthétique / artistique.

Seront désignées gagnantes du concours les dix photos qui auront remporté le plus de votes. Les lauréats et les lauréates se verront remettre une récompense symbolique (un pack de goodies quel que soit le nombre de photos retenues) et leurs photos seront tirées et présentées lors de l'exposition organisée à la suite de ce concours par l'UFR Sciences et Techniques.

Chaque participant gagnant du concours sera informé individuellement des résultats par mail durant le mois de février 2025.

4. Les photos lauréates pourront être publiées sur les réseaux sociaux de l'université d'Orléans en mars 2025.

Durant le mois de mars 2025, les lauréats du concours pourront récupérer leur lot sur présentation de leur carte étudiante ou carte professionnelle.

ARTICLE 3 : DROITS DES PHOTOS

En participant au concours, le participant s'engage à céder gratuitement à l'Organisatrice les droits de reproduction et de représentation portant sur les photographies présentées au concours, en vue de son affichage au sein de l'UFR Sciences et Techniques pour une durée de 5 ans à compter de la date de publication des résultats, de sa publication sur les réseaux sociaux de l'Université d'Orléans ou sur tout support visant à assurer la promotion de l'UFR Sciences et Techniques. La cession des droits de reproduction est consentie pour une durée de 5 ans, ainsi que la cession des droits de représentation.

ARTICLE 4 : DROIT A L'IMAGE

Le participant s'engage à recueillir l'autorisation écrite de toute personne présente et identifiable sur la photo qu'il soumet dans le cadre du concours, autorisation par laquelle elle donne son accord pour la diffusion de son image et son exploitation par des tiers.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES

L'Organisatrice du concours ne pourra être tenue responsable de tout problème lié au déroulement du concours (erreur humaine, problème technique, technologique ou de quelque nature que ce soit).

De manière générale, le participant garantit l'Organisatrice du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tout tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera annulée, sans que la responsabilité de l'Organisatrice puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera l'annulation de sa participation, et l'Organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites disciplinaires et/ou judiciaires à son encontre.

Article 6 : RECLAMATIONS

Aucune réclamation concernant la désignation des gagnants ou la nature des lots ne pourra être faite.

Les lots offerts ne seront ni échangeables, ni remboursables. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature qu'elle soit.

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

ARTICLE 7 : DONNEES PERSONNELLES

Le recueil des données personnelles suivantes est obligatoire pour participer au présent concours : NOM, Prénom, adresse mail universitaire. Ces données personnelles sont destinées exclusivement à l'Organisatrice, aux seules fins de la prise en compte de la participation au jeu, de la gestion des gagnants du concours et de l'attribution des lots.

Les données sont conservées durant toute la durée du concours, et jusqu'à l'organisation de l'exposition courant 2024-2025.

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et Libertés ») le participant au

concours dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles. L'exercice du droit de suppression de ses données personnelles par le participant entraîne l'annulation de sa participation au concours.

En cas de difficultés liées à la gestion de ses données personnelles ou à l'exercice de ses droits, le participant peut introduire une requête auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- www.cnil.fr
- CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75 334 PARIS CEDEX 07

ARTICLE 8 : SOCIÉTÉ FACEBOOK/INSTAGRAM/TWITTER

Ce jeu n'est en aucun cas sponsorisé ou administré par Facebook/Instagram/Twitter...

ARTICLE 9 : MODIFICATION DU CONCOURS ET DU RÈGLEMENT

L'Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger ou d'écourter le concours, ainsi que de modifier tout ou partie des conditions et/ou des modalités de mise en œuvre du concours, à tout moment, sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

Toute modification du présent règlement donne lieu à un nouveau dépôt sur le site internet de l'Organisatrice : <https://www.univ-orleans.fr/fr/form/votre-participation-au-concours>

Tout participant est alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au concours à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

ARTICLE 10 : INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, lequel est soumis à la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera réglée à l'amiable entre le participant et l'Organisatrice, ou à défaut sera tranchée par les tribunaux compétents.

ARTICLE 11 : DEPOT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement peut être consulté sur <https://www.univ-orleans.fr/fr/sciences-techniques/decouvrir/informez-vous>

CONTACT

UFR Sciences et Techniques
Service Communication, Partenariat, International
communication.st@univ-orleans.fr

Autorisation parentale de participation au concours photo

« L'UFR Sciences et Techniques sous tous ses angles »

Je soussigné(e)

Nom :
.....

Prénom :
.....

Adresse :
.....

Représentant(e) légal(e)

Autorise

Nom :
.....

Prénom :
.....

Né(e)

le :

à participer au concours photo organisé par l'UFR Sciences et Techniques.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours

Fait à , le

Signature: